

Désignation des « minorités » et assignation identitaire dans le discours de la presse française (2007-2010) : étude de *Dét. N d'origine X*

Émilie Devriendt

EA 2649 *Babel*, Université de Toulon
et UMR 6039 *BCL*
emilie.devriendt@univ-tln.fr

Le discours de la presse constitue un témoignage intéressant des manières d'aborder le sujet de l'immigration, y compris d'un point de vue d'analyse linguistique du discours, comme l'a bien montré Bonnafous (1991). En particulier, l'étude spécifique des désignants (Bonnafous 1991 : 201–218) est à même de constituer un point d'entrée pertinent à qui entend analyser les manières de dire « l'immigration et ses enfants français » (Bouamama 2010) et, plus largement, les procédés discursifs de l'« ethnicisation » de la société (Richard 2009). Je me propose de rendre compte, dans la présente étude, des emplois du type de désignant *Dét. N d'origine X* dans un corpus de presse quotidienne française constitué autour de récents moments discursifs relatifs à l'« identité nationale » : campagne présidentielle de 2007 et polémiques autour de la création d'un ministère « de l'identité nationale », « débat sur l'identité nationale » lancé par le gouvernement en novembre 2009¹.

Cette étude de sémantique lexicale et discursive s'inscrit dans une problématique relative à la construction des identités minoritaires, déjà abordée en sociologie par Guillaumin (2002 [1972]) à propos de l'« idéologie raciste », et travaillée ailleurs dans la littérature sociologique, notamment, à travers la notion de « frontières intérieures » à la société française (Fassin 2010), notion articulée à l'analyse de la « question raciale » en France (Fassin et Fassin 2006, Ndiaye 2008). La problématique de la désignation, ou catégorisation, telle qu'elle peut se trouver traitée dans le cadre de l'analyse linguistique et discursive se trouve en effet liée, ici, au sens strict, à la notion de discrimination : en matière de discrimination « positive » ou de discrimination « négative », il s'agit toujours de distinguer des catégories sur la base de critères définitoires servant, dans chacun des cas, à légitimer les traitements différenciés appliqués aux groupes définis sur cette base.

Je montrerai que les emplois du désignant *Dét. N d'origine X* révèlent une remise en cause des catégories légales reposant sur une logique identitaire exacerbée par le contexte socio-politique des débats français sur l'« identité nationale », ceux-ci ayant systématiquement intégré, non sans polémique, la question de l'immigration². Ce faisant, nous verrons que cette remise en cause apparaît, dans le discours de la presse, à la fois rejetée, non prise en charge du fait de ses possibles visées stigmatisantes (emplois autonymiques), et prise en charge (emplois en usage) dans une logique non plus de discrimination mais de reconnaissance (beaucoup plus rarement de revendication) fondée elle aussi sur le critère de l'« origine », critère dont il conviendra par ailleurs d'interroger la signification et les implications idéologiques. Ces deux aspects, qui constituent les deux pôles d'une dialectique bien étudiée par la sociologie de l'immigration et la sociologie postcoloniale, seront successivement analysés dans une perspective sémantique et discursive au sein des deux sections qui structurent la présente contribution.

1 *Dét. N d'origine étrangère* et le discours de Grenoble (2010)

Dans cette section, j'étudie les emplois du désignant en mention (rares cas d'autonymie stricte), puis les emplois à la fois en mention et en usage (dans la perspective énonciative qui sera la mienne : les cas de modalisation autonymique³), lesquels représentent 6,23% des occurrences du corpus⁴. Attesté dans les trois

journaux où figurent les emplois étudiés dans cette section, le désignant *Français d'origine étrangère*⁵ est employé de manière récurrente comme modalisation autonymique interdiscursive (MAI), le discours de référence étant alors celui tenu par Nicolas Sarkozy à Grenoble le 30 juillet 2010 sur le thème de la « sécurité », suite à des incidents survenus dans cette ville. LEM⁶ est le seul quotidien du corpus à citer la phrase exacte de N. Sarkozy où se trouve employé le type de désignant que nous étudions :

C'est la plus emblématique et la plus controversée des mesures préconisées par Nicolas Sarkozy à Grenoble, le 30 juillet. "La nationalité française doit pouvoir être retirée à **toute personne d'origine étrangère qui aurait volontairement porté atteinte à la vie d'un fonctionnaire de police ou d'un militaire de la gendarmerie ou de toute autre personne dépositaire de l'autorité publique**", avait demandé le président de la République, soutenu dans une large mesure par sa majorité. (LEM, 28/09/2010)

Dans les autres cas, comme on va le voir, les désignants correspondent à des variantes, sous forme d'emploi strictement autonymique ou de MAI, exception faite de rares cas d'îlots textuels (IT), où le texte exact se trouve repris.

1.1 Quelques emplois strictement autonymiques

Il s'agit des emplois en mention stricte, sans combinaison avec un emploi en usage comme dans le cas des MA. Les rares emplois (strictement) autonymiques relevés dans le corpus s'inscrivent dans le contexte rappelé précédemment. Ainsi, dans HUMA, la seule occurrence est issue d'un article daté du 02/08/2010 (*L'origine étrangère, une notion ambiguë*), qui regroupe par ailleurs les deux seuls cas de MA explicites dans ce journal :

(1) Comme le souligne l'historien Patrick Weil dans une interview accordée au site Internet de TF1, « si le président de la République a voulu évoquer les Français par acquisition, c'est-à-dire les personnes qui ont été étrangères avant de devenir françaises, alors il n'y a pas de changement par rapport au droit actuel. En revanche, s'il inclut dans **le terme "Français d'origine étrangère"**, les Français de naissance qui peuvent aussi avoir des origines étrangères, ce sera alors une rupture avec le droit fondamental. 20% à 25% des Français ont une origine étrangère, au niveau des grands-parents, par exemple ». (HUMA, 02/08/2010)

Le désignant *Français d'origine étrangère* est employé comme séquence autonyme, et en tant qu'émanant d'une source discursive bien déterminée (discours du Président de la République à Grenoble). D'autre part, se trouve posée la question de la pertinence de ce type de désignation, plus précisément celle de son adéquation à la réalité du droit français en vigueur. Ce questionnement se retrouve dans les deux autres cas d'emplois autonymiques attestés dans le corpus (LEM), bien que le désignant y soit présenté du point de vue du contenu (*notion, concept*) et non plus de la forme (*terme*) :

(2) Les membres du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU ont mis la France sur le banc des accusés, mercredi 11 août, lors de l'examen de sa politique des minorités, dénonçant "une recrudescence notable du racisme" dans le pays des droits de l'homme. Au programme des débats, qui ont duré plus de deux heures : le traitement des gens du voyage et des Roms, le débat sur l'identité nationale, la non-reconnaissance du droit des minorités dans la législation et, plus largement, le durcissement du discours politique. L'expert turc s'est étonné de **la notion de "Français d'origine étrangère", allusion directe aux récentes déclarations de Nicolas Sarkozy**. (LEM, 13/08/2010)

Cette mise à distance caractérise bon nombre (si ce n'est la totalité) des modalisations autonymiques attestées dans le corpus qui, dès lors, relèvent à la fois de l'emprunt (mise à distance par rapport à l'emploi qui se trouve fait par un tiers du désignant en question) et de la non-coïncidence entre mot et chose⁷.

1.2 Modalisations autonomiques interdiscursives

Les MAI se présentent rarement comme des îlots textuels (IT), qui constitueraient une reprise exacte des propos tenus par N. Sarkozy dont les scripteur·e·s se mettraient dès lors à distance tout en les rapportant⁸. L'exemple suivant se présente sous la forme d'un IT extrait du discours de Grenoble, comme l'indique son enchâssement dans une structure de discours rapporté :

(3) Cet examen [l'examen de la politique française d'immigration par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU] intervient quinze jours après le discours de Nicolas Sarkozy sur le possible retrait de la nationalité française à « **toute personne d'origine étrangère** » **qui aurait assassiné un fonctionnaire de police** et sur la nécessité de démanteler 300 campements illégaux de Roms. Quelques mois, aussi, après le « débat sur l'identité nationale ». (LEM, 13/08/2010)

Il s'agit ici d'un cas de MAI d'emprunt où la non-coïncidence mot-chose n'est pas inférable, sauf à voir dans cet IT une allusion à la critique formulée par certains membres du Comité international dont il est question ici (cf. (2)). Mais pour cela, il faut se référer au cotexte de l'édition du 13/08/2010, les deux occurrences n'étant pas attestées au sein du même article.

Dans l'IT suivant, la non-coïncidence apparaît plus clairement, grâce au cotexte droit immédiat des propos rapportés au DD :

(4) Vendredi, à Grenoble, en proposant la déchéance de nationalité pour **les criminels « d'origine étrangère »**, Nicolas Sarkozy ajoutait ceci : « La délinquance de 2010 n'est pas la même que celle de 2007. (...) Nous voyons bien que les populations concernées ont des origines bien particulières et bien ciblées. Et pas seulement à Grenoble. » *Qu'est-ce alors que l'origine étrangère dont parle le chef de l'État ? Et à qui retirera-t-on sa nationalité ?* [je souligne] (HUMA, 02/08/10)

Ce qui se trouve pointé du doigt par cet IT, comme n'allant pas de soi, c'est bien le critère de la catégorisation en fonction de l'origine, comme l'indique le périmètre des guillemets : valant pour la caractérisation seule, et non plus l'expression référentielle dans son entier⁹. C'est du reste le cas de la plus grande partie des emplois concernés, y compris hors référence au discours de Grenoble.

La MA de la caractérisation seule coïncide avec la critique explicite d'une catégorisation qui entend faire fi du critère juridique – celui de la nationalité – comme dans cette chronique de Pierre Marcelle dans LIBE :

(5) Pour la première fois au plus haut de niveau de l'Etat, il aura été publiquement affirmé qu'il existe des "Français de souche" et des "Français de papier", comme le clame le Front national depuis sa création et au risque de crédibiliser ce dernier. Allant jusqu'à remettre en cause le droit du sol, le président de la République voudrait en outre que **les jeunes "d'origine étrangère"** ne deviennent plus automatiquement français à leur majorité s'ils ont été délinquants ! (LIBE, 14/09/2010)

Dans cet exemple, l'IT (en référence explicite au discours de Grenoble) vaut comme mise à distance et rejet du couple constitué par les deux MAI *Français de souche* et *Français de papier*, désignants explicitement attribués au discours frontiste, en cela que le critère de l'origine contribuerait à asseoir la validité d'une telle bipartition des Français·e·s.

Les autres occurrences de MAI, tout comme les emplois strictement autonomiques mentionnés sous (1) et (2), présentent des variations par rapport à la désignation attestée dans le discours de Grenoble : *personne d'origine étrangère*¹⁰. Il s'agit des désignants *citoyens d'origine étrangère*, *Français d'origine étrangère*, *jeunes d'origine étrangère*. Tous les cotextes correspondants développent une critique du discours – et de la politique – présidentiel(s)¹¹, comme dans cette tribune de Dominique de Villepin :

(6) Rien n'a changé, et pourtant tout a changé. Chagné, le regard sur les autres - Roms, gens du voyage, immigrés, musulmans... Chagné, le regard sur la France, pays qui jadis avait des repères, des principes. Chagné, notre regard sur nous-mêmes, entre citoyens français et « **citoyens d'origine étrangère** » quand l'article premier de notre Constitution « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». (LEM, 24/08/2010)

Le cotexte (particulièrement, la référence aux *Roms, gens du voyage*, et l'opposition entre deux catégories de *citoyens*), de même que le contexte (date de rédaction de la tribune), marquent clairement l'allusion au discours de Grenoble, auquel l'auteur fait par ailleurs explicitement référence dès le début de son article. S'il ne s'agit pas d'un IT comme sous (3), il s'agit bien néanmoins d'une MAI, le choix du *N (citoyens)* n'étant pas anodin, qui forme antithèse avec *étranger* et contribue ainsi à souligner ce qu'il faut interpréter comme une critique de la non-adéquation du mot à la chose dans le discours présidentiel – c'est-à-dire la non-pertinence d'une telle catégorie au regard du droit français. Le rappel du texte de la Constitution, s'opposant à la distinction d'origine en matière d'égalité juridique, va précisément dans ce sens. C'est bien essentiellement cette distinction d'une sous-catégorie non légale de Français qui se trouve critiquée, mise à distance dans les MA attestées dans le corpus.

1.3 MA allusives ou usage strict ? Quelques cas d'ambiguïté énonciative

Un certain nombre d'emplois du désignant étudié apparaissent ambigus du fait de l'absence de marquage typographique. Dans la mesure où il s'agit systématiquement de critiquer les mesures annoncées par N. Sarkozy à l'occasion du discours de Grenoble, ou encore la logique stigmatisante qui, dans l'analyse qui en est faite, sous-tend celui-ci, on peut se demander si l'emploi de la catégorie par ailleurs incriminée (fût-ce en l'absence de marquage typographique) constitue une modalisation autonymique (allusive). Reste qu'il pourrait aussi s'agir d'emplois en usage qui ne viendraient pas remettre fondamentalement en cause la catégorisation effectuée par le chef de l'État, mais simplement l'utilisation qu'il entend faire de celle-ci.

De fait, tel semble bien être le cas dans plusieurs exemples qui, s'ils ne faisaient pas explicitement référence au discours de Grenoble en le critiquant précisément pour la dichotomie qu'il établit entre Français, pourraient difficilement être dits ambigus, comme cet extrait d'une interview de l'historien Patrick Weil :

(7) *En distinguant dans ce discours solennel les Français d'origine étrangère de ceux qui ne le sont pas*, le Président a remis en cause l'un des fondements de notre République : l'égalité des citoyens devant la loi. [je souligne] (LIBE, 14/09/2010)

L'anaphorisation partielle par l'expression pronominale démonstrative tend en effet à valider la caractérisation par l'origine : il y a bien présupposé d'existence (comme dans l'emploi de l'article défini *les Français d'origine étrangère*), la critique ne portant que sur le caractère inapproprié (pour ne pas dire juridiquement tabou) d'une telle sous-catégorisation au regard du texte de la Constitution française (ex. (6)). La charge critique du cotexte, le principe de la mise à distance de ce mode de catégorisation, ne permettent donc pas totalement d'évacuer la possibilité d'une MA mot-chose, fût-elle allusive. Une semblable analyse peut être proposée de l'occurrence suivante, issue d'une tribune de la sociologue E. Benbassa :

(8) Le débat sur l'identité nationale avait ouvert le bal. Et ces dernières semaines, les raisons de s'alarmer ne font que s'accumuler : déclarations stigmatisantes sur les « gens du voyage », **menaces de dénaturalisation des délinquants d'origine étrangère qui auraient mis en danger la vie d'un représentant des forces de l'ordre, ou, au-delà, qui pratiqueraient la polygamie ou l'excision**, chasse aux Roms... (LIBE, 25/08/2010)

Tout se passe comme si la charge critique de l'énoncé suffisait pour l'auteure à marquer une forme de distance énonciative portant sur le désignant, l'emploi du conditionnel étant lui aussi susceptible de signifier le discrédit des prédicats envisagés comme stéréotypes stigmatisants. On soulignera néanmoins l'absence de

marquage typographique dans le cotexte d'une MA explicite (« *gens du voyage* »), absence d'autant plus intéressante qu'outre la grande proximité formelle entre le mode de désignation choisi et le texte même du discours de Grenoble, cette occurrence s'inscrit dans une tribune où se trouve attestée la MAI *d'origine étrangère*, plus loin dans le cotexte droit¹². De fait, il n'est pas impossible de voir dans ces cas particuliers une visée argumentative distincte des MA explicites étudiées précédemment : il s'agirait de dénoncer la stigmatisation davantage que la catégorisation fondées sur un critère d'origine.

Reste qu'il ne suffit pas que le cotexte soit critique envers une politique jugée stigmatisante pour y voir une possibilité de MA, fût-elle allusive – et encore moins une MA mot-chose. On a simplement ici une illustration de la « polysémie sociale¹³ » du désignant étudié : tantôt support de prédicats discriminants, tantôt support de prédicats valorisant la différence d'origine signifiée.

De fait, l'étude des emplois en usage strict du type *Dét. N d'origine X* dans le corpus est propre à illustrer d'un point de vue discursif cette dialectique déjà mise au jour par les sociologues : celle de la reconnaissance et de la discrimination¹⁴.

2 Catégories légales, sens commun et assignation identitaire

On a évoqué dans la section précédente la proportion des emplois autonymiques : les emplois en usage strict représentent plus de 80% des occurrences dans LEM, LIBE et HUMA, 100% dans FIG. Cette section vise principalement à rendre compte de la cohérence idéologique manifestée dans le recours au mode de désignation même qui se trouvait épinglé dans les emplois autonymiques, reflétant ainsi la contradiction mentionnée plus haut. Pour le sens commun, tout se passe comme si l'origine étrangère prévalait sur le critère de la nationalité. Bien plus, l'origine semble constituer un critère de caractérisation pertinent des individus – qu'il s'agisse de reconnaissance (cas majoritairement représenté dans le corpus) ou de discrimination.

Je présenterai en deux temps les résultats issus de l'analyse de deux sous-corpus : caractérisation *d'origine X* en construction liée à N dans les structures *Dét. N d'origine X* (emplois au pluriel, essentiellement générique) ; caractérisation en construction détachée dans les structures *SN, (Dét. N) d'origine X*, pour les emplois au singulier.

2.1 L'« origine » (l'immigration) contre les catégories légales (la nationalité)

Je m'attacherai ici aux occurrences de pluriel, particulièrement (bien que de manière non exclusive) au pluriel générique – cas où X (l'origine) se trouve être majoritairement *étrangère* ou *immigrée*¹⁵. En me concentrant sur ces emplois, je montrerai en quoi certains glissements sémantiques tendent à annuler la différenciation légale entre nationalité et origine ou, plus précisément, à rendre le critère de l'origine (géographique – en fait biologique) plus pertinent que le critère de la nationalité pour désigner les personnes¹⁶.

2.1.1 *Dét. N d'origine étrangère ou immigrée* : étrangers ou Français ?

– Dans certains cas, la nationalité étrangère se trouve signifiée dans des cotextes où il est souvent fait mention de l'acquisition de la citoyenneté :

(9) À la veille de celle-ci [la Révolution française], l'Encyclopédie définissait la nation comme un ensemble de personnes vivant à l'intérieur des frontières d'un même État et soumises au même gouvernement. Point, ici, de référence au sang, à l'histoire, à la culture ou même à la langue. Après 1789, la nation devient l'expression politique du peuple français. La notion de contrat, d'adhésion volontaire qui sous-tend cette définition conduit à accorder la citoyenneté à **des personnes d'origine étrangère**. (HUMA, 19/03/2007)

Dans ce cas précis, il est question de personnes étrangères engagées dans un processus de naturalisation, et tout se passe dès lors comme si la précision de l'origine présupposait l'aboutissement (la visée) du procès, sa borne finale : celle de la nationalité acquise.

Dans d'autres cas en revanche, il est manifestement question d'étrangers « en situation irrégulière » (« sans-papiers »), mais désignés par leur origine et non directement par leur statut juridique, leur nationalité :

(10) Léon-Lef Forster défend des sans droits à Poissy, la Courneuve, ou les cités de transit de banlieue. Un « constat d'échec ». « On s'est battu pour qu'on ne laisse pas dans l'illégalité **les personnes d'origine étrangère** et on a échoué. C'est la gauche, en 1981, qui a fait passer la situation irrégulière d'une contravention à un délit. » (LIBE, 04/05/2010)

Ce type d'emploi est fréquent où la mention de l'origine vaut en fait pour le statut légal et apparaît dès lors comme une forme euphémistique (périphrastique) de désignation¹⁷. Dans les deux exemples qui viennent d'être mentionnés, le désignant commute avec *étrangers*. La commutation avec *immigrés* serait en outre possible sous (9), mais source potentielle d'amalgames problématiques sous (10). Sous (9) en effet, l'interprétation partielle de l'article indéfini opère une sélection parmi l'ensemble des immigré·e·s : on comprend qu'il s'agit de celles et ceux qui ne sont pas encore Français·e·s, en passe de le devenir. Sous (10), l'emploi du défini ne permet pas d'opérer cette restriction – d'où le problème posé du fait que certain·e·s immigré·e·s peuvent bel et bien être Français·e·s¹⁸.

– Dans d'autres cas, la nationalité française se trouve explicitée (a) en cotexte (b) par le choix du N. La commutation du désignant est alors impossible avec *étrangers*, mais possible avec les deux désignants coordonnés *immigrés et descendants d'immigrés* voire, dans certains cas, avec le seul désignant *descendants d'immigrés*¹⁹.

(a) en cotexte :

(11) Une partie de la population française se sent menacée dans son identité par **les populations d'origine immigrée**, alors même qu'une bonne partie d'entre eux est de nationalité française. [je souligne] (LEM, 16/12/2009)

Ici la seule commutation possible s'effectue avec les désignants coordonnés *immigrés et descendants d'immigrés*, dont le statut légal peut être français ou étranger (et strictement français concernant les enfants nés en France). Le cotexte interdit en revanche la commutation avec *Français*.

(b) par le choix du N (*Français, citoyens*). Tout se passe alors comme si le désignant *immigré* ne signifiait pas assez la possibilité d'être aussi Français·e. Dès lors, la désignation par l'origine vaudrait peut-être surtout pour désigner les descendant·e·s d'immigré·e·s et, dans certains cas, pour les désigner à l'exclusion de leurs parents – ce qui explique que le discours de Grenoble ait pu être considéré, on l'a vu sous (1), comme une remise en cause du droit du sol. Ainsi cet extrait d'une tribune d'Étienne Pinte, député UMP des Yvelines :

(12) Je suis surpris de ressentir un certain réflexe de suspicion de la part de nos responsables politiques **face aux citoyens d'origine étrangère**. Pourquoi exiger, lors du renouvellement de sa carte d'identité, de prouver sa nationalité quand l'un d'entre nous est né en France, a accompli ses obligations militaires en France, a servi notre pays ou la communauté internationale au nom de la France pour maintenir ou rétablir la paix dans le monde ! (LEM, 18/12/09)

C'est du reste ce que tendent à illustrer les cotextes où l'usage du désignant étudié se trouve associé à la notion d'intégration, comme dans cet exemple extrait d'un discours officiel rapporté :

(13) Avant même sa prise de fonctions effective, Eric Besson l'annonçait : ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, il allait mettre l'accent sur le deuxième « i » de son portefeuille. Le lendemain même de sa nomination, lors de sa première visite de terrain, choisie à dessein, à l'association Elele, il

confirmait être « très attaché » à **l'intégration des étrangers arrivant en France et, au-delà, de tous les citoyens d'origine étrangère.** (LEM, 21/02/2009)

La question de la nationalité (et sa possible remise en cause) se trouve ici concerner non seulement les éventuel-le-s candidat-e-s à la naturalisation, mais aussi les personnes ayant déjà obtenu la nationalité française, par attribution (naturalisation) ou par déclaration (descendant-e-s de personnes immigrées). Dès lors, la mention de l'origine étrangère ne signifierait plus que la pertinence d'une « extranéité » d'un autre ordre que celui de la nationalité²⁰, comme le confirment les emplois de ce type, où les prédicats associés au désignant étudié pourraient aussi bien être appliqués aux étrangers et étrangères au sens strict du terme (intégration, ou résidence). Ici, l'idée juridiquement absurde d'une intégration nécessaire, ou présentée comme allant de soi, de personnes françaises ou susceptibles d'être déjà Françaises semble bien illustrer le fait que l'identité ainsi entendue dépasse le critère légal de la nationalité.

– Cas ambigus où la nationalité n'est pas explicitée.

La commutation est là encore possible avec les désignants coordonnés *immigrés et descendants d'immigrés* et, dans certains cas, avec *descendants d'immigrés*, ou *Français d'origine étrangère*. Ils illustrent la confusion légale analysée plus haut dans la mesure où les référents peuvent être étrangers ou Français. Ainsi, dans l'exemple suivant, on ne sait pas si derrière le désignant ne se trouve pas un amalgame entre étrangers/étrangères de fait, et Français-e-s « d'origine étrangère » :

(14) Jeudi 26 novembre, dans l'émission « A vous de juger », sur France 2, le débat sur l'identité nationale, lancé il y a un mois par Eric Besson, ministre de l'immigration et de l'identité nationale, s'est concrétisé par un face-à-face entre deux ténors de la majorité et de l'opposition, en direct, à une heure de grande écoute. A ceux qui doutaient de l'existence d'un clivage droite-gauche, le dialogue, où il aura souvent été question de **la place des populations d'origine étrangère dans la société française**, a apporté un net démenti. (LEM, 28/11/2009)

En effet, il est ensuite fait référence aux habitant-e-s des « quartiers », ou aux « immigrés », dont on devrait savoir, *a priori*, qu'ils et elles peuvent bien être Français-e-s. S'agirait-il dès lors d'une autre manière, euphémisée d'aborder le thème hautement électoraliste du « problème de l'immigration », au mépris des critères légaux et pour délimiter un « corps étranger » au sein de la « nation française » ? La commutation avec *descendants d'immigrés*, malgré la confusion entretenue sur leur nationalité, semble de mise dans les cas où le N signifie l'âge des personnes désignées, comme ici le N *jeunes* :

(15) « J'étais interrogée par un militant du Front national, très virulent contre l'islam. J'ai voulu expliquer aux jeunes qu'ils devaient sortir de la caricature pour ne pas eux mêmes se stigmatiser. Je ne viens pas de la gauche caviar, mais des quartiers et j'aimerais que **les jeunes qui y vivent d'origine immigrée** se servent de leurs atouts, de leur double culture », a confié Mme Morano au Monde, mercredi 16 décembre. (LEM, 17/12/2009)

Ainsi donc, les commutations avec *étrangers* ou celles avec *immigrés et descendants d'immigrés*, ou *descendants d'immigrés*, permettent de souligner le caractère périphrastique du désignant étudié et d'avancer l'hypothèse de leur fonction euphémisante. Quant à l'impossibilité de commuter avec *Français* (sans caractérisation), elle relève tout simplement de la valeur restrictive de l'expansion *d'origine X*. En définitive, c'est la transversalité de ce critère de catégorisation qui se trouve mis en évidence, transversalité revenant à invalider la pertinence des catégories légales au profit du signifié « extranéité »²¹.

2.1.2 Cas de coordination en *ou* : vers une catégorie de l'« extranéité » ?

Les questions de catégorisation étudiées dans la sous-section précédente, particulièrement celles relatives à la transversalité légale de nombreux emplois du désignant *Dét. N d'origine étrangère* ou *immigrée* sont bien illustrées par un emploi phraséologique attesté dans le corpus – les cas de coordination en *ou*²² – qui nous

ramène à la prévalence du critère de l'« origine » sur celui de la nationalité. La cooccurrence (et la coordination en *ou*) tend en effet à associer si ce n'est assimiler²³ nationalité et origine, la pertinence de la description n'étant pas dès lors juridique mais « ethnique » (voire phénotypique, comme nous allons le vérifier plus bas) :

- (16) Une offensive diplomatique [de N. Sarkozy], avant sa visite de l'Exposition universelle de Shanghai, en avril ? Une manière de rééquilibrer le débat sur l'identité nationale ? Ou une simple démarche électoraliste en direction d'**une population chinoise ou d'origine chinoise vivant en France, estimée entre 600 000 et 700 000 personnes** ? Probablement un peu des trois à la fois. (FIG, 17/02/2010, chronique d'A. Fulda)
- (17) Le secrétaire national du Parti socialiste, Harlem Désir, a ainsi critiqué l'amalgame entre les adeptes d'une religion et **les personnes algériennes ou d'origine algérienne**. "Quand les supporters d'une équipe de football se rassemblent sur la Canebière, M. Gaudin voit des musulmans qui déferlent." (LEM, 20/01/2010)

Dans les deux cas, la commutation de *Dét. N d'origine X* se fait avec les désignants coordonnés *les immigrés et les descendants d'immigrés chinois|algériens (qu'ils soient Français ou non)*. L'emploi de la conjonction de coordination, tendant à indifférencier nationalité et origine, ferait ainsi de l'origine le véritable critère pertinent pour désigner les personnes dont il est question. Dès lors, comme sous (17), il n'est pas anodin qu'ici le N – *population* sous (17), *résident* sous (19) – signifie la notion de séjour (« régulier » ou « irrégulier ») plutôt que la nationalité²⁴ :

- (18) De plus, cette nouvelle commission, souhaitée par le commissaire à la diversité et à l'égalité des chances auprès du premier ministre, Yazid Sabeg, devra veiller à ne pas doubler avec le Haut Conseil à l'intégration (HCI). La mission de ce dernier est d'"animer le débat public" et "de donner son avis et de faire toute proposition utile, à la demande du premier ministre, sur l'ensemble des questions relatives à **l'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère**". (LEM, 09/02/2010)

Enfin, ce type d'emploi permet aussi de mettre en évidence la fonction euphémisante du désignant dans des cotextes où l'« extranéité » devenue critère discriminant se fonde sur une catégorisation biologique (le phénotype) plus que géographique. Par exemple :

- (19) "On va demander des tas de choses aux entreprises mais pas combien de Maghrébins elles ont chez elles et quelle promotion ils connaissent", souligne Rachel Silvera. En effet, 'comment on mesure ? ', poursuit la chercheuse. "L'absence d'un véritable outil de mesure des discriminations notamment sur 'l'origine' reste un problème épineux : la loi interdit toujours de compter **les étrangers ou les Français d'origine étrangère**. Idem pour l'orientation sexuelle ou la religion. Dès lors qu'on ne mesure pas ces données, comment s'assurer d'un progrès réel dans la lutte contre les discriminations ?" (LIBE, 19/10/2009).

La conjonction de coordination tend à créer une seule catégorie pertinente : il s'agit bien d'évoquer les « minorités visibles », bref les personnes non blanches, qu'elles soient françaises ou non. Ici encore, la commutation est possible avec *les immigrés et descendants d'immigrés maghrébins, qu'ils soient Français ou non*. Mais la paraphrase adéquate serait bel et bien : *les personnes non blanches*²⁵.

2.2 Qualification et catégorisation des individus : contingence ou « nécessité » ?

La sous-section précédente a montré, à travers l'examen des emplois du désignant au pluriel, comment le critère de l'origine (*étrangère, immigrée*), transversal aux catégories légales, servait de support à une recatégorisation des *immigrés* – définissant une catégorie englobant en fait immigré·e·s et descendant·e·s d'immigré·e·s (toutes générations confondues). Je m'attacherai maintenant aux occurrences au singulier, dont les caractéristiques syntaxiques et sémantiques permettent d'illustrer l'un des fonctionnements sémantiques et discursifs de ce qu'on pourrait appeler, avec les sociologues, l'essentialisation de l'« origine étrangère », ou

l'assignation identitaire des individus à leur origine (géographique, « ethnique », génétique) réelle ou supposée. Il s'agira en effet principalement de rendre compte des cas où la caractérisation *d'origine X* se trouve détachée du SN caractérisé – construction bien représentée dans le corpus²⁶. Dans la mesure où ce SN est majoritairement un nom propre (NP)²⁷, je m'intéresserai d'abord aux seules structures de type *NP, d'origine X*. L'étude de quelques anaphores présuppositionnelles (caractérisation en construction liée) viendra ensuite approfondir les résultats présentés.

2.2.1 Qualification individuelle par l'origine : cohésion textuelle et (pseudo-)nécessité

Deux types de séquences peuvent apparaître en construction détachée (CD), qui se trouvent très également répartis dans chacun des journaux du corpus²⁸ : (a) *SN, d'origine X* : ex. *Platini, d'origine italienne* (LIBE), *Alain Dolium, d'origine antillaise, tête de liste en Ile-de-France* (FIG) ; (b) *SN, (dét.) N d'origine X* : ex. *Chi Wah, le mari d'origine hongkongaise d'Adeline* (LIBE), *Rachida Dati, première Française d'origine marocaine à avoir été nommée à la tête d'un ministère régalien* (FIG).

— *SN, (dét.) N d'origine X*. Souvent, lorsque le référent du NP n'est pas supposé connu, la CD avec N fait office de glose identifiante de ce dernier (Vande Castele 2010). C'est le cas dans l'exemple suivant, extrait du compte rendu d'un documentaire intitulé *Les Français*, reposant sur un certain nombre de témoignages :

(20) Spontanément, quand on demande à **Jimmy Charlot, Français d'origine haïtienne**, à quoi ressemblent les Français, il répond : « Un peuple jamais content qui se bat. » *Yves Giraudet, lui*, explique qu'être Français « est une chance » même s'il se dit « inquiet du pouvoir de l'argent qui tue tout ». [je souligne] (FIG, 14/07/2009)

La CD semble viser à compléter un NP qui en lui-même ne suffirait pas à signifier, précisément, l'origine de la personne désignée, ni d'ailleurs sa nationalité française (Richard 2009 : 392 sq.) – comme tend à le confirmer l'absence de précision dans un même cotexte, appliquée à un autre référent (cf. séquence soulignée), dont le NP indiquerait assez l'identité « majoritaire » : Français, et blanc. Reste toutefois la question de la pertinence d'une telle précision, pertinence à peu près nulle si l'on interprète la CD de manière contingente²⁹ : *quand on demande à Jimmy Charlot, qui au passage se trouve être [un] Français d'origine haïtienne, à quoi ressemblent les Français....* Il n'est pourtant pas possible d'exclure l'éventualité d'une interprétation nécessaire : *quand on demande à Jimmy Charlot, parce que c'est [un] Français d'origine haïtienne, à quoi ressemblent les Français....* Dès lors, se trouverait signifiée l'idée, au principe même de l'élaboration du documentaire dont il est question, que seul·e·s les Français·e·s peuvent répondre à la question de savoir ce qu'est être Français·e – et ce malgré leur origine « étrangère », comme le sous-entend l'insistance de la caractérisation en cotexte.

Dans les cas où le référent du NP est connu, la CD se trouve souvent plus étroitement articulée au cotexte, entraînant une interprétation nécessaire propre à valider sa pertinence – à tout le moins textuelle :

(21) **L'ancienne ministre de la Justice Rachida Dati, première Française d'origine marocaine à avoir été nommée à la tête d'un ministère régalien**, a été décorée par l'ambassadeur du Maroc qui a rendu hommage à sa « trajectoire exemplaire » et a vu en elle « un exemple » pour les jeunes issus de l'immigration. (FIG, 26/04/2010)

Ce qui se trouve signifié ici, c'est un rapport de causalité : c'est *parce qu'elle est « d'origine marocaine »* que Rachida Dati se trouve décorée par l'ambassadeur du Maroc, tout autant que du fait de sa trajectoire, en ce qu'elle représenterait « un exemple » à suivre pour toute une catégorie de personnes (de Français·e·s) « issues de l'immigration ». Cette logique d'assignation identitaire demeure la même qu'il s'agisse de discrimination positive (comme précédemment) ou de discrimination négative. Ainsi dans l'exemple suivant, extrait d'une

tribune de l'humoriste Stéphane Guillon, la logique implicite veut que l'origine étrangère (entendre : non européenne, ou non blanche) entraîne nécessairement la discrimination :

(22) Libération fait sa une (une fois de plus !) sur une bavure policière. Alors qu'il stationnait porte Maillot, attendant le retour d'un camarade parti célébrer sur les Champs-Élysées la qualification de l'Algérie au mondial, **Anyss Arbib, jeune Français d'origine marocaine**, a été violemment pris à parti par un CRS : "Dégage sale Arabe !" Lui ayant objecté qu'il était français et étudiant à Sciences-Po, Anyss s'est entendu répondre : "J'emmerde Sciences-Po !", avant d'être aspergé en plein visage par un gaz lacrymogène. (LIBE, 28/11/2009)

Si l'interprétation contingente est possible, c'est néanmoins la paraphrase suivante que semble activer le cotexte : *Anyss Arbib, parce qu'il est (un jeune Français) d'origine marocaine, a été violemment pris à parti....* Le parenthésage vaut pour signifier que l'articulation se fait uniquement ici sur la caractérisation. Le *N = Français* est à prendre en compte dans une autre perspective, celle de la dénonciation par le chroniqueur de l'acte subi par Anyss Arbib, perceptible notamment dans l'opposition avec le DD suivant, où le jeune homme est le destinataire de l'interpellation raciste *sale Arabe*.

La catégorisation assurée par le *N Français* dans ce type de cotexte paraît en cela déterminante dans l'interprétation des sous-entendus. On comparera, pour exemple, avec l'occurrence suivante (de structure *NP, d'origine X*), issue d'une chronique d'Ivan Rioufol dans FIG :

(23) « *Le maire UMP de Franconville, Francis Delattre* est étiqueté raciste pour avoir dit de **son concurrent PS, Ali Soumaré, d'origine malienne** : "Au début j'ai cru que c'était un joueur de l'équipe de réserve du PSG." S'il s'agit d'interdire la vulgarité en politique, la tâche s'annonce gigantesque... » [je souligne] (FIG, 05/02/2010).

Le parallèle entre les deux désignants (séquence en italiques et séquence en gras) montre tout d'abord que la prédication secondaire *d'origine malienne* vient marquer une différence supplémentaire entre les deux hommes. On pourrait s'en tenir à l'interprétation contingente d'une glose informative du NP, qui en soi pourrait déjà prêter à confusion. Ce qui paraît plus évident, c'est que l'ultime caractérisation d'Ali Soumaré fait signe comme pour donner une justification en creux au propos rapporté immédiatement après et, ce faisant, la (faire) valider, contrairement à ce qui se passe sous (22). Mais ce qui est implicite dans les propos du chroniqueur, c'est bien la signification de la couleur de peau du candidat PS en question. Paraphrase : *Il [a] dit d'Ali Soumaré, parce qu'il est d'origine malienne – donc noir, [cela]*. Commutation possible : *parce qu'il est noir*. L'« évidence » (?) de la couleur de peau servirait donc ici à légitimer les propos du maire UMP³⁰.

— *SN, d'origine X*. Dans la majeure partie des cas, la nationalité française des personnes désignées se trouve présumée, la précision de l'origine laissant entendre qu'un nouvel état légal a succédé à cet état initial (acquisition de la nationalité). L'étude de cette structure s'inscrit de fait dans la même logique discursive que la précédente, à la différence qu'ici l'accent se trouve mis sur la caractérisation plutôt que sur la catégorisation secondaire : il s'agirait moins dès lors de rappeler que l'individu appartient à telle catégorie susceptible de l'identifier (*Français* etc.) que de signifier qu'il ou elle est « issu-e de l'immigration » — et, par euphémisme donc, fait partie des minorités « visibles ».

Comme on l'a remarqué précédemment, la prédication secondaire peut apparaître *a priori* dépourvue de pertinence :

(24) **Anne Hidalgo, première adjointe PS au maire de Paris, d'origine espagnole**, est venue tôt le matin. "Emue" de se trouver dans ce musée, elle relève immédiatement l'absence de la droite : "Être là, ça a un sens. Ne pas y être aussi." Christophe Girard, adjoint socialiste à la culture, renchérit : "On ne peut pas avoir des Rachida Dati et des Fadela Amara, et ne pas être là." (LIBE, 11/10/2007)

Ici, le premier groupe détaché a néanmoins valeur identifiante et, comme telle, son informativité n'est pas à mettre en cause. À première vue, il en va différemment de la caractérisation suivante, *d'origine espagnole*. Paraphrase : *Anne Hidalgo, dont il se trouve qu'elle est d'origine espagnole, est venue tôt ce matin*. Il apparaît néanmoins que si sa venue à l'inauguration de la Cité de l'immigration peut s'expliquer par son appartenance politique et sa fonction d'élue, elle peut aussi renvoyer à son origine, ce qui est d'ailleurs strictement le cas de l'« émotion » qu'elle exprime à se trouver là. Cette interprétation se trouve confirmée par les propos cités concernant les ministres d'« ouverture » du gouvernement, Rachida Dati et Fadela Amara. Dès lors, l'interprétation nécessaire de la CD se trouve fondée sur la cohésion textuelle, justifiant le recours à l'IT « *émue* », lui aussi en CD.

De fait, la majorité des cas de CD examinés plus haut – y compris les cas d'interprétation contingente – sont néanmoins susceptibles de trouver une pertinence à tout le moins en terme de cohésion textuelle, si ce n'est de logique – donnant lieu, dès lors, à une interprétation nécessaire :

(25) La candidate UMP veut donner au Xe arrondissement "*une députée qui lui ressemble*".
Lynda Asmani, 33 ans, d'origine berbère, est convaincue de *coller à ce coin*
"*cosmopolite et dynamique*" de l'Est parisien. [je souligne] (LIBE, 04/06/2007)

Ici, les deux prédictions secondaires, porteuses d'informations caractéristiques de la description journalistique, sont par ailleurs implicitement reliées à d'autres éléments du cotexte. Ainsi, la description elle-même s'enchaîne à la prédication qui précède (*une députée qui lui ressemble*) ; par ailleurs, *dynamique* renvoie à l'âge de la candidate, quand *cosmopolite* est à mettre en parallèle avec *d'origine berbère*. Paraphrase : *Lynda Asmani, parce qu'elle est d'origine berbère, est convaincue de coller à ce coin cosmopolite*.

Cet exemple présente toutefois la particularité de mettre à distance l'articulation même qu'il construit, notamment par l'usage fait ici des IT dans un cotexte de DR. Dans tous les cas, se trouve vérifiable une valeur circonstancielle de causalité (s'agit-il de cause inopérante) – par ailleurs habituellement associée aux constructions détachées. L'articulation causale entre prédication secondaire et prédication principale définit dès lors implicitement la pertinence de la catégorisation en fonction de l'origine. L'assignation identitaire s'effectue donc par le biais de la fonction cohésive de la CD.

Dans cette perspective, l'une des caractéristiques de la ligne éditoriale de LIBE consiste à mettre en avant les trajectoires de celui ou celle qui a réussi contre toute attente déterministe, et c'est donc bien un lien de cause inopérante que l'on retrouve dans l'exemple suivant :

(26) Au quotidien, la gestion de la diversité est nettement moins rose : 28% des jeunes de moins de 20 ans sortis du système scolaire n'ont aucun diplôme ; le taux de chômage atteint plus de 22%. Mais il y a ce que le maire appelle des "pôles de positivité". **Nour-Eddine, d'origine marocaine**, en est un. (LIBE, 24/12/2009)

Paraphrase : *Nour-Eddine, bien qu'il soit d'origine marocaine, est un des « pôles de positivité »*. Ce mouvement s'inscrit de fait dans celui du cotexte, où la concession se trouve marquée par le connecteur *mais*, qui réoriente l'interprétation contingente en interprétation nécessaire³¹.

2.2.2 Catégorisation et essentialisation des caractères individuels : anaphores et cohérence textuelle

Les occurrences du désignant au singulier, bien que moins représentées dans cette construction (caractérisation liée au N), apparaissent néanmoins révélatrices de l'articulation logico-discursive mise au jour précédemment, particulièrement des phénomènes de causalité implicite. Je me concentrerai sur des cas d'anaphorisation de NP, de manière à faire apparaître cette continuité³². En effet, la reprise anaphorique constitue une marque

discursive supplémentaire de l'essentialisation de l'origine, la personne désignée trouvant de fait son identité (une de ses identités : *Français, universitaire, chef d'entreprise*), définie (restreinte) par ce critère :

(27) Le témoignage que nous publions aujourd'hui, celui d'**Anyss Arbib, habitant Bondy (Seine-Saint-Denis) et étudiant en quatrième année à Sciences-Po Paris**, est exemplaire. Le récit fait par **ce jeune Français d'origine marocaine** de sa soirée de fête qui vire à la confrontation avec des forces de l'ordre au comportement bien peu républicain fait remonter à la surface, à la faveur d'un événement exceptionnel - la qualification de l'Algérie pour la phase finale de la Coupe du monde -, ce que supportent quotidiennement des milliers et des milliers de jeunes et de moins jeunes Français : la discrimination au faciès. (LIBE, 24/11/2009)

Outre la reprise anaphorique, le choix de la caractérisation liée assure la cohérence textuelle en faisant de l'origine en question la cause implicite de la « discrimination au faciès ». Autre moyen de faire apparaître le présupposé évoqué sous (22) : la précision de l'origine vaut pour signifier la couleur de peau comme pour dénoncer le comportement des policiers, s'appuyant pour ce faire sur le respect du principe identitaire de la nationalité française...

Quelle que soit la visée argumentative, l'essentialisation de l'origine des individus repose sur les mêmes mécanismes logico-discursifs, comme dans l'occurrence suivante, insérée dans le chapeau d'un « grand entretien » du journal LEM, où se trouve présenté Louis-Georges Tin, la personne interviewée :

(28) **Louis-Georges Tin** – *La « question noire » française au miroir américain*
Pour **cet universitaire d'origine martiniquaise**, le succès de Barack Obama aux Etats-Unis illustre le retard de la France, où la « question noire » a longtemps été délaissée. Dans la lutte contre les « discriminations raciales », il faut tirer les leçons de l'expérience américaine. (LEM, 22/09/2008)

Louis-Georges Tin se trouve-t-il interrogé sur Barack Obama en raison de sa couleur non blanche ? Cela semble bien être le cas à lire cet extrait : peu importe ici le champ de spécialité de cet universitaire (maître de conférences en littérature, spécialiste des études gays et lesbiennes), qui n'est nulle part précisé, peu importe son implication militante pour la cause des minorités (qui aurait pourtant, quant à elle, pu être mentionnée dans la même perspective³³) : l'important semble être son « origine martiniquaise », qui vaut ainsi comme argument d'autorité pour valider son analyse et, surtout, justifier qu'on l'ait interrogé plutôt qu'un.e autre. Tout se passe donc comme si le seul critère biologique (sous couvert d'origine géographique) se trouvait ici sélectionné, malgré la pertinence de tous les autres. De même, dans l'exemple suivant, la pertinence informative de la caractérisation est susceptible de poser question, sauf à y voir une justification, *a posteriori* dans le cotexte, du choix de Yazid Sabeg pour remplir les fonctions mentionnées :

(29) *Nommé commissaire à la Diversité par Nicolas Sarkozy en 2008*, **Yazid Sabeg, 60 ans**, est connu pour *son combat citoyen en faveur des minorités* et sa liberté de ton vis-à-vis de l'Elysée - *il a critiqué la loi antiburqa et le débat sur l'identité nationale*. Mais **ce patron d'origine algérienne** est aussi un homme de réseaux qui cultive un épais carnet d'adresses, à la confluence de la politique (il est proche de centristes comme Pierre Méhaignerie) et du business. [je souligne] (LIBE, 09/08/2010)

De fait, l'origine algérienne sert ici de pivot en matière de cohérence et de cohésion textuelles. Non seulement la désignation se présente comme une justification implicite de la nomination de Y. Sabeg et de ses actes militants (en faveur des minorités, entendre « visibles »), mais elle permet d'amener logiquement les prédicats suivants (le côté *business* du personnage). Il n'en reste pas moins que, fidèle à ses orientations éditoriales, LIBE propose ici un portrait visant à retourner les stigmates habituellement associés aux personnes dites « issues de l'immigration », le cotexte mélioratif faisant référence à la réussite économique de la personnalité désignée, comme déjà sous (26).

3 L'« ethnicisation de la vie sociale » française prise aux mots...

Guillaumin (2002 [1972]) a bien montré comment se trouvaient désigné-e-s et caractérisé-e-s les minoritaires pour signifier leur « minorité », par opposition aux majoritaires ou dominants, plus rarement identifiés comme tels. Le désignant *Dét. N d'origine X*, particulièrement *Français d'origine étrangère*, posait le problème de cette nomination des minoritaires, en quelque sorte, à l'intérieur de la majorité. On a ainsi pu l'analyser comme catégorie transversale aux catégories juridiques, phénomène déjà repéré et analysé dans les emplois du désignant *immigrés* dans les années 1980 par Bonnafous (1991). De fait, les phénomènes étudiés pourraient rendre compte d'un processus de légalisation de cette catégorie du sens commun (sans doute une étude diachronique contribuerait-elle à le démontrer et préciser), pourtant critiquée dans ses emplois autonomes attestés au sein du corpus.

Reste que ces emplois remettent ainsi en cause une politique jugée stigmatisante plus qu'une vision du monde, une idéologie où les différences « ethniques » (en fait souvent phénotypiques) se trouvent essentialisées, selon le propre de toute logique identitaire. De fait, dans la dialectique de la reconnaissance (discrimination positive) et de la discrimination (négative), le dénominateur commun est bien celui de l'assignation identitaire des individus comme des groupes, phénomène que certains travaux sociologiques ont nommé « ethnicisation de la vie sociale » (Bouamama 2011), « ethnicisation de la société française » (Amselle 2011), ou encore « racialisation » (e.g. Ndiaye 2008). Ce sont bien les modes sémantico-discursifs de cette essentialisation qu'il me semble avoir en partie mis au jour dans la présente contribution.

Références bibliographiques

- Amselle, J.-L. (2011). *L'Ethnicisation de la France*. Paris : Lignes.
- Authier-Revuz, J. (1995). *Ces Mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire (tomes I et II)*. Paris : Larousse.
- Bonnafous, S. (1991). *L'Immigration prise aux mots. Les immigrés dans la presse au tournant des années 80*. Paris : Kimé.
- Bouamama, S. (2010). *Les Discriminations racistes : une arme de division massive*. Paris : L'Harmattan.
- Bouamama, S. (2011). *La Manipulation de l'identité nationale. Du bouc émissaire à l'ennemi de l'intérieur*. Paris : éditions du Cygne.
- Boutet, J. (1986). Pluriaccentuation et polysémie sociale. *Travaux du Centre de recherche sémiologique*, 50, 46–64.
- Devriendt, É. (à paraître). « Diversité » et consensus dans le discours social sur l'« identité nationale ». Analyse dans la presse quotidienne française (2007-2010). *Le Discours et la langue*, n° spécial (*Le Discours politique identitaire*).
- Fassin, D. et Fassin, É. (2006). *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*. Paris : La Découverte.
- Fassin, D. (2010). Frontières extérieures, frontières intérieures. In Fassin, D. (dir.), *Les Nouvelles Frontières de la société française*, Paris : La Découverte, 5–24.
- Guillaumin, C. (2002 [1972]). *L'Idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. Paris [La Haye] : Gallimard [Mouton].
- Hailon, F. (2011). *Idéologie par voix/e de presse*. Paris : L'Harmattan.
- Komur, G. (2004). L'îlot textuel et la prise de distance par le locuteur dans le genre journalistique. In Lopez Muñoz, J.-M. et al. (éds), *Le Discours rapporté dans tous ses états*, Paris : L'Harmattan, 54–63.
- Krieg-Planque, A. (2009). *La notion de 'formule' en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*. Besançon : PUF.

- Moirand, S. (2001). Du traitement différent de l'intertexte selon les genres convoqués dans les événements scientifiques à caractère politique. *Semen*, 13, 97–117.
- Moirand, S. (2004). La circulation interdiscursive comme lieu de construction de domaines de mémoire par les médias. In Lopez Muñoz, J.-M. et al. (éds), *Le Discours rapporté dans tous ses états*, Paris : L'Harmattan, 373–385.
- Moirand, S. (2007). *Les Discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*. Paris : PUF.
- Ndiaye, P. (2008). *La Condition noire. Essai sur une minorité française*. Paris : Gallimard.
- Paveau, M.-A. (2006). *Les Prédiscours. Sens, mémoire, cognition*. Paris : Presses de la Sorbonne nouvelle.
- Pêcheux, M. (1975). *Les Vérités de la Palice. Linguistique, sémantique, philosophie*. Paris : Maspéro.
- Richard, A. (2009). *Les Discours sportifs en proie aux nationalismes et à l'ethnicisation*. Thèse de doctorat sous la direction de Claire Kramsch (UC Berkeley) et Paul Siblot (UPV-Montpellier 3). En ligne : <<http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00440902>>
- Rosier, L. (1999). *Le Discours rapporté : histoires, théories, pratiques*. Bruxelles : Duculot.
- Sayad, A. (2006). *L'Immigration ou les paradoxes de l'altérité. tome 2. Les enfants illégitimes*. Paris : Raisons d'agir.
- Vande Castele, A. (2010). L'identification des personnes dans le texte informatif : analyse discursive des constructions appositives en espagnol. In Osu, S. et al. (éds). *Construction d'identité et processus d'identification*. Berne (Suisse) : 259-272.

Notes

¹Ce corpus a été constitué à partir d'une recherche portant, pour la période 2007-2010, sur la formule *identité nationale*, dans la base de données *Factiva* — base d'informations issues de la presse française et internationale, accessibles en texte intégral (l'accès à cette base étant restreint aux abonné-e-s). Les quotidiens sélectionnés peuvent être perçus comme représentatifs des principales tendances politiques dites parlementaires (les extrêmes n'étant pourtant pas représentées dans le corpus) : *Le Figaro* (FIG), *Le Monde* (LEM), *Libération* (LIBE), *L'Humanité* (HUMA). Dans ce corpus de 3555630 mots, on compte 401 occurrences du désignant étudié. Leur répartition est la suivante : 36,66% dans LEM, 35,16% dans LIBE, 16,96% dans FIG et 11,22% dans HUMA. Rapportés à la taille des sous-corpus (LEM représente 32,86% du corpus, LIBE 25,71%, FIG 24%, HUMA 17,44%), on soulignera la sur-représentation du désignant dans LIBE et, à l'inverse, sa sous-représentation dans FIG et HUMA. Dans cette étude, je ne rendrai compte que des cas où la référence est française : 70% des occurrences dans LEM et FIG ; 86,5% dans HUMA et LIBE.

²Voir la polémique soulevée par l'amalgame entre *identité nationale* et *immigration*, à propos de l'intitulé du ministère éponyme (2007). Sur ce point, cf. Devriendt (à paraître).

³cf. Authier-Revuz (1995). Voir aussi Hailon (2011 : 21 sq.).

⁴Dans le corpus, FIG se distingue par l'absence totale d'emplois strictement autonymiques ou de modalisations autonymiques (MA), HUMA présentant pour sa part un faible taux de MA (4,44%) et d'emplois strictement autonymiques (2,22%). LIBE compte 7% de MA. Enfin, LEM présente des cas d'emplois autonymiques stricts (1,36%) et 6,8% de MA. Les trois derniers journaux font par ailleurs apparaître des cas potentiellement ambigus (usage strict ? MA allusive ?) sur lesquels nous reviendrons.

⁵Il s'agit par ailleurs du désignant le plus fréquent dans HUMA (13,5% des occurrences de ce journal), LEM (7%) et LIBE (5,5%). Dans FIG, le désignant le plus fréquent est *population d'origine immigrée* (4,5%).

⁶Le nom de l'auteur-e ne sera pas précisé lorsqu'il s'agit d'un article « ordinaire ». Il le sera en revanche dans le cas des tribunes libres, interviews ou chroniques, genres à la subjectivité plus explicitement marquée.

⁷Ces distinctions sont reprises à Authier-Revuz (1995).

⁸Sur la notion d'IT, cf. notamment Authier-Revuz (1995), Rosier (1999), Moirand (2001), Komur (2004).

⁹Il reste que, de ce fait, seul le cotexte de DR permet de parler d'IT. La frontière apparaît donc ténue avec une « simple » MAI.

¹⁰Ce phénomène de circulation a été étudié par Moirand (2004) à propos du discours de la presse. Voir aussi Moirand (2007 : 140 sq.).

¹¹Ce qui explique sans doute en grande partie l'absence d'emplois autonymiques dans FIG.

¹²« Les soupçons qui pèsent sur les immigrés et **les Français “d'origine étrangère”** et les discriminations qui les visent ne sont pas chose nouvelle. La persécution des « Tsiganes » non plus. On en parle moins. » (*art. cit.*).

¹³Boutet (1986) cité par Krieg-Planque (2009).

¹⁴Dialectique particulièrement bien illustrée en France par le débat consacré aux statistiques dites « ethniques » ou « de la diversité ».

¹⁵Le pluriel représente entre 70% et 80% des occurrences en fonction des journaux du corpus.

¹⁶Les analystes sont nombreux et nombreuses (historien-e-s, sociologues, etc.) à avoir dénoncé le retour d'une idéologie « du sang » comme remise en cause du droit du sol. On pourrait en effet voir là un prédiscours (Paveau 2006) déterminant les emplois du désignant étudié.

¹⁷Il n'est pas impossible que l'euphémisation passe non seulement par le biais de la caractérisation, mais aussi par la possibilité ainsi offerte de signifier qu'il s'agit de *personnes* (importance du choix du N).

¹⁸Le même problème se pose de fait avec la commutation *étrangers*, lesquels ne sont pas forcément en « situation irrégulière ». L'usage de l'article défini amènerait dès lors à présupposer une restriction implicite par le cotexte (« qu'on ne laisse pas dans l'illégalité les personnes d'origine étrangère *qui le sont* »). Or tout se passe comme si la formulation périphrastique favorisait cette interprétation désambiguïsante.

¹⁹Pour une approche sociologique de la nomination des enfants d'immigré·e·s en fonction du critère de génération, voir Sayad (2006).

²⁰Cf. cette occurrence issue d'une interview d'Esther Benbassa : « Le candidat UMP développe, parfois explicitement, parfois plus insidieusement, **une conception des immigrés et Français d'origine immigrée désignés comme un corps étranger à la nation française**. » (HUMA, 19/03/2007). Lorsque la nationalité n'est pas précisée, tout se passe comme si toute opposition légale se trouvait neutralisée pour signifier la seule pertinence de l'origine « autre ». On notera par ailleurs dans cet exemple qu'*immigrés* commute avec *étrangers*, illustrant ainsi un amalgame fallacieux déjà mis au jour par Bonnafous (1991).

²¹Pour aller plus loin, il faudrait pouvoir comparer ces résultats à une étude des désignants *étranger*, *immigré* et *Français* dans le même corpus.

²²Ce type de collocation est suffisamment stéréotypé pour qu'on en trouve dans le corpus un emploi parodique – l'association (voire l'assimilation) entre nationalité et origine « nationale » se trouvant épinglée dans une tribune de J.-P. Carminati, écrivain et avocat, où il est question d'un certain *François Vacances* : « Passons sur l'usurpation : au début de sa carrière, cet individu se fait passer pour **un chanteur américain ou d'origine américaine**. Hum ! Fraudeur à l'identité. Disons qu'il y a prescription depuis les années 1960. De toute façon, les Américains et les Anglais n'y ont jamais cru et pour cause : ils ne le connaissent pas. » (LEM, 08/02/2010).

²³De fait, si l'ambiguïté entre lecture exclusive et lecture inclusive de la conjonction peut être levée grâce au savoir juridique (la nationalité distingue bien un étranger d'un Français), une telle collocation tend néanmoins à signifier la prévalence du critère de l'origine, marqué par l'identité formelle du gentilé et de son dérivé X, favorisant la superposition (à tout le moins) de la lecture inclusive.

²⁴On trouve d'autres cas où le prédicat met l'accent sur la résidence plutôt que sur la nationalité, comme dans les occurrences où N = *populations* : (11), (14) et, dans une certaine mesure, (15).

²⁵Sur ce point, cf. aussi (22) *infra*. Pour une analyse détaillée de la confusion entre nationalité et couleur de peau, voir Richard (2009 : 319 sq.).

²⁶En ce qui concerne la fréquence des appositions, on notera qu'elle représente environ 17% des occurrences du désignat étudié : il s'agit de la troisième fonction représentée dans le corpus, par ordre décroissant (CDN 22,7%, CDV 20,7%, sujet 17%). Plus intéressante est la proportion d'appositions par journal dans l'ensemble du corpus : 11,76% dans HUMA, 20,59% dans FIG, 29,41% dans LEM, 38,24% dans LIBE. Par ailleurs, les CD sont en grande majorité représentées hors DR : 0% dans FIG, 1,74% dans LIBE, 2,22% dans HUMA, 2,76% dans LEM. De manière plus générale, il s'agit uniquement d'emplois en usage strict, aucune MA ne se trouvant en construction détachée – et ce dans aucun des journaux du corpus.

²⁷Les proportions sont variables en fonction des journaux : 68% des cas dans LIBE, 57% dans FIG, 45% dans LEM, 16% dans HUMA. Le détachement est du reste la seule manière de caractériser le référent du NP lorsqu'il se trouve en emploi prototypique (désignation d'un individu et non d'une classe). Ce résultat est aussi à mettre en parallèle avec la proportion des emplois de la séquence au singulier, qui représentent la majorité des cas de construction détachée dans le corpus, à l'exception d'HUMA où la proportion est de 50% ; suivi par LEM (65% d'occurrences au singulier), FIG (71,5%) et LIBE (88,5%). Ces résultats expliquent aussi que l'on ne compte pratiquement aucune occurrence, parmi ces cas de CD, où X = *étrangère* (ou encore *immigrée*) : il s'agit à chaque fois de spécifier la zone géographique précise d'origine, fût-elle supposée.

²⁸À titre indicatif, voici les fréquences brutes concernant le détachement des caractérisations seules : 13 sur 25 dans LIBE, 3 sur 6 dans HUMA, 8 sur 14 dans FIG, 11 sur 20 dans LEM. Soit à chaque fois 50% environ.

²⁹Concernant cette interprétation, distinguée par Frege de l'interprétation « nécessaire » (à propos des relatives dites explicatives), voir Pêcheux (1975 : 102). Sur la question de la pertinence des précisions en question, systématiques dans la désignation des minoritaires, cf. Guillaumin (2002 [1972]).

³⁰Toutes constructions confondues, on compte d'autres exemples de ce type, particulièrement chez ce chroniqueur, pour qui N n'est jamais égal à *Français, citoyen ou compatriote*, qu'on trouve ailleurs dans le corpus (sauf dans FIG pour les deux derniers). De manière générale, ce(s) N représente(nt) 11,76% des occurrences de FIG ; 19,04% des occurrences de LEM. La proportion est plus élevée dans LIBE (25,53%) et dans HUMA (24,44%).

³¹Il est intéressant de noter que c'est la même logique essentialisante qui prévaut dans le topos des « grands hommes » – ou femmes – français·e·s (néanmoins) « issu·e·s de la diversité », *topos* bien représenté dans le corpus. Cette logique est aussi celle du *tokenism*, analysé en sociologie : *e.g.* NDiaye (2008 : 352-357), Bouamama (2010 : 127-138).

³²Au-delà des anaphores présuppositionnelles, les cas d'essentialisation sont aussi illustrés dans les expressions indéfinies qui, du fait de leur valeur prédicative (intérieure) se voient associées à des enchaînements logico-discursifs reposant sur une idée de causalité (interprétation nécessaire *vs.* interprétation contingente) – mettant en évidence les stéréotypes qui leur sont associés par le sens commun (ou simplement les scripteur·e·s). Par exemple dans cet éditorial de Laurent Joffrin dans LIBE : « Le plus étrange, c'est que c'est **un président de la République d'origine hongroise, marié à une Italienne**, qui propose cette réforme. Il contredit ainsi la tradition qui a permis à son père de devenir français. » (LIBE, 14/09/2010). Paraphrase : *le plus étrange, c'est que bien qu'il soit d'origine hongroise et marié à une Italienne, un président propose cette réforme* ; ou encore *c'est parce qu'il est d'origine hongroise etc. qu'il est étrange qu'il propose une telle réforme*. De ce point de vue, rien ne sépare CD et constructions liées – ou articulation et enchâssement des prédicats, selon la terminologie de Pêcheux (1975).

³³Louis-Georges Tin est l'un des membres fondateurs du Conseil représentatif des associations noires de France (CRAN) dont il est le porte-parole et le vice-président. Cette précision (ainsi que le statut professionnel de L.-G. Tin) se trouve de fait mentionnée dans l'article, mais de manière secondaire : en note.